



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 18 septembre 2024** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, la demande de dérogations mineures ayant pour objet :

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le plan cadastral complémentaire PC-35106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 10 930, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est :**

- Permettre les matériaux plastiques dans un boîtier en aluminium rétroéclairé, alors que l'acrylique ne figure pas parmi les matériaux autorisés;
- Permettre une enseigne à plat donnant sur la rue Sherbrooke Est d'une superficie de 15,76 m<sup>2</sup>, au lieu d'un maximum de 5 m<sup>2</sup>;
- Permettre une enseigne à plat donnant sur l'avenue Durocher d'une superficie de 8,09 m<sup>2</sup>, au lieu d'un maximum de 5 m<sup>2</sup>;
- Permettre que la superficie totale des enseignes soit de 23,85 m<sup>2</sup>, au lieu d'un maximum de 7,5 m<sup>2</sup>;
- Permettre que la hauteur maximale de l'enseigne donnant sur la rue Sherbrooke soit de 3,05 m, au lieu d'un maximum de 1,5 m;
- Permettre que la hauteur maximale de l'enseigne donnant sur l'avenue Durocher soit de 2,14 m, au lieu d'un maximum de 1,5 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 29 août 2024.

Me Olivier Pelletier  
Greffier